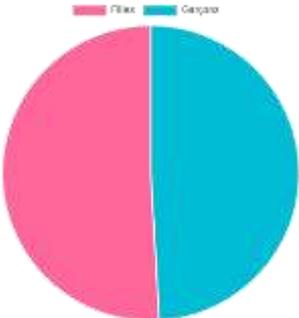
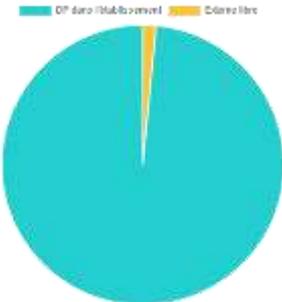


COMPTE-RENDU DU CA N°1
   
 17/10/2023

17h33 : Le quorum étant atteint le chef d'établissement ouvre le CA

<p>17h33</p> <p>Contre : 0 Abstention 3 Pour 20</p> <p>Contre : 0 Abstention 0 Pour 23</p>	<p>Le quorum étant atteint le chef d'établissement ouvre le CA (23 membres)</p> <p>Vote du Compte-rendu du CA du 03/07/2023</p> <p>Présentation du règlement du CA par Me Chef d'établissement. Vote du Règlement intérieur</p> <p><b>I VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE</b></p> <p style="text-align: center;"><u>1 – Bilan de la rentrée</u></p> <p>Madame Moncade présente ce dernier :</p> <p>659 élèves sont scolarisés dans l'établissement. Les élèves sont répartis 6 classes par niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> 157 élèves en 6èmes</li> <li> 168 élèves en 5èmes</li> <li> 163 élèves en 4èmes</li> <li> 171 élèves en 3èmes</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div style="text-align: center;">  <p>Soit 336 filles pour 323 garçons</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>650 Demi-pensionnaire</p> </div> </div> <p>Nous avons accueillis les 6èmes sur une journée, le lendemain les autres niveaux</p> <p>La rentrée s'est bien déroulée. Tous les enseignants étaient nommés et en poste.</p> <p>Les élèves de 6èmes ont bénéficié d'une journée d'intégration ensoleillée le 25 septembre, elle s'est bien déroulée, elle très importante pour les élèves et nous souhaitons la renouveler</p> <p>Nous avons des effectifs importants par classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>26 élèves en moyenne par classe en 6ème</li> <li>28 élèves en moyenne par classe en 5ème</li> <li>27 élèves en moyenne par classe en 4ème</li> <li>28/29 élèves en moyenne par classe en 3ème</li> </ul>
--	---

<p>17h45 Arrivée de Mme Ourtal, représentante des parents d'élèves</p>	<p style="text-align: center;"><u>2- Bilan des évaluations Nationales</u></p> <p>Mme Riboteau, cheffe d'établissement adjointe présente les résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <b>Évaluations 6<sup>ème</sup></b> : français, mathématiques et fluence : résultats ont été distribués aux familles.</li> <li>✚ 18 % des élèves évalués en grande difficulté : cohérent avec les éléments récupérés de la liaison école-collège</li> <li>✚ Plus de fragilité en français qu'en mathématiques</li> <li>✚ 51 % des élèves en très grande réussite (ente 8 et 10 satisfaisants sur 10 possibles)</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Évaluations en mathématiques et en français sur le <b>niveau 4<sup>ème</sup></b></li> <li>✚ <b>Une classe de 3<sup>ème</sup> : expérimentation pour l'évaluation en mathématiques</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>3 – Bilan des exercices sécuritaire</u></p> <p>M Maret, chef d'établissement présente le cadre réglementaire des exercices sécuritaires puis présente les bilans des exercices de début d'année.</p> <p><u>Exercice incendie</u> Le 1<sup>er</sup> exercice incendie de l'année 2023/2024 s'est globalement bien passé. <u>Les observateurs ont cependant fait remarquer quelques dysfonctionnements à remédier :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La fiche des serres fils actualisée n'a pas été adressée par la direction à tous les personnels concernés. A communiquer pour le prochain exercice.</li> <li>2. Les portes des salles 117, salles des professeurs et la porte du CDI (côtés profs) n'étaient pas fermées. Rappeler à tous les consignes</li> <li>3. Certains adultes sont sortis avec leurs affaires personnelles (sacs- cartables...)</li> <li>4. Un professeur chargé de l'évacuation n'avait aucun document pour l'appel.</li> <li>5. Lors d'un exercice sécuritaire, ne pas laisser les personnes extérieurs (élèves et parents) pénétrés dans les locaux car cela génère des difficultés dans l'état de présence.</li> <li>6. Goulet d'engorgement dans les escaliers entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage.</li> </ol> <p><u>Recommandations</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller aux déplacements des élèves par classe qui doivent impérativement rester groupé.</li> <li>2. Pour les personnes à mobilité réduite, s'organiser au sein de la classe pour les aider à l'évacuation.</li> <li>3. Penser à une formation « lever de doute » pour les personnels de l'administration + Agents d'accueils.</li> </ol> <p><u>Le PPMS alerte intrusion</u> Le premier PPMS a été effectué le 29 septembre 2023, il s'est bien déroulé, quelques difficultés pour certains élèves à respecter la consigne su silence mais un rappel à l'ordre à été fait auprès des élèves et des familles.</p> <p><u>Remarques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Salle 115, porte bloquée mais les clés de l'enseignant étaient sur la porte à l'extérieur donnant ainsi accès à l'ensemble des classes.</li> <li>✚ Les élèves en APL ont eu une mise en sureté laborieuse et bruyante nécessitant un rappel à l'ordre de l'enseignante. (entendu de l'extérieur)</li> <li>✚ Les élèves sur le plateau EPS ne connaissaient manifestement pas les consignes et l'enseignante a confondu la procédure alerte « attentat » avec le confinement autre risque.</li> </ul>
<p>17h52 Arrivée de Mme Degeilh, Personne qualifiée</p>	

- ✚ La salle 120, bruyante et indisciplinée.
- ✚ La cheffe de cuisine ne s'est pas confinée ainsi qu'un agent des services généraux.
- ✚ L'exercice s'est bien déroulé mis à part les situations citées ci-dessus, les procédures sont connues de tous et l'exercice est concluant.

Axes d'amélioration et propositions

- ✚ Refaire un pas à pas pour savoir comment bloquer les portes (agent de prévention)
- ✚ Faire une demande au CD pour installer des stores occultants en priorité pour les espaces vitrés les plus exposés ou des films (sans tain).
- ✚ Mettre en place des procédures pour fermer un maximum de portes extérieurs.
- ✚ Demander des conseils Aux pompiers et au service du rectorat (DARM) pour conseil en matière de PPMS sur le temps de pause méridienne et récréations.

M Maret fait un point sur la situation actuelle



Il précise qu'un courrier sera adressé aux familles et aux personnels prochainement afin de présenter les conséquences au sein de l'établissement sur le fonctionnement.

4 – Programmation des activités EPS pour l'année 2023-2024

Mme Roussel, professeur d'EPS présente cette dernière au Conseil d'administration

	Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ☐	Adapter ses déplacements à des environnements variés ☐	S'exprimer devant les autres par une prestation physique et/ou acrobatique ☐	Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel ☐
6°	• - Athlétisme (course, saut, lancer) ☐	• - Savoir nager ☐	• - Gymnastique ☐ • - Danse ☐	• - Badminton ☐ • - Ultimate ☐
5°	• - Demi-fond ☐ • - Vitesse / Relais ☐	• - Course d'orientation ☐	• - Step-Cirque ☐	• - Basket-ball ☐ • - Tennis de table ☐
4°	• - Vitesse / Relais ☐ • - Lancer de javelot ☐	• - Escalade ☐	• - Danse ☐	• - Hand-ball ☐ • - Volley-ball ☐
3°	• - Combiné (saut en longueur/vitesse) ☐ • - Demi-fond ☐	• - Escalade ☐	• - Acrosport ☐	• - Badminton ☐ • - Volley-ball ☐

## II FONCTIONNEMENT GENERAL

### 1 – Installation des différentes commissions

M Maret remercie les parents d'élèves ainsi que les personnels pour avoir fait remonter en amont les participants.

Il présente donc les différentes commissions.

#### 1.1 – Le conseil de discipline

M Maret rappelle que le conseil de discipline est défini aux articles R511-20 & suivants du Code de l'Education,

Le conseil de discipline prononce une sanction disciplinaire à l'encontre d'un élève qui a commis une faute.

La sanction doit obligatoirement être prévue dans le règlement intérieur de l'établissement.

Le conseil est automatiquement saisi si un membre du personnel est victime de violence physique. Le conseil compétent est celui de l'établissement où l'élève est inscrit.

Les membres sont issus des membres élus du conseil d'administration. Il est composé comme suit.

FONCTION	PRENOM - NOM	
	TITULAIRES	SUPPLEANT
Chef d'établissement	Jean Guy MARET	
Cheffe d'établissement adjointe	Véronique RIBOTEAU	
Adjoint Gestionnaire	Rachid AHMIA	
Conseillère Principale d'Education	Alexandra MONCADE	
Représentant des personnels enseignants ou d'éducation (4)	Séverine LENET, Stéphane LEGAY, Christine LABARRERE, Maria SAULEEK	Maria TANIS, Lucie MINIAYLO, Marie-Laure PROST, FLORENCE AMOUROUX
Représentant des personnels ATOS, administratifs et santé (1)	Corinne BERTHAULT	Amandine DOOM
Représentants élus des parents d'élèves (3)	Myriam VINCENDO, Karine MATTIOLI, Magali LAURENT	Sabrina PRIEUR, Hélène PERON et <u>Shajpe RORH</u>
Représentants des élèves (2)	<u>Timéo</u> MATTIOLI, Clémentine BORDRY	Louise De KERGOMMEAU, Chloé JEAN
Total des membres	<b>14</b>	

#### 1.2 La C.H.S

M Maret rappelle que la commission d'hygiène et sécurité est définie à Article L 421-25 du code de l'éducation et au Décret n° 91-1194 du 27 novembre 1991

Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

FONCTION	NOM ET PRENOM	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chef d'établissement	Jean Guy MARET	
Cheffe d'établissement adjointe	Véronique RIBOTEAU	
Adjoint Gestionnaire	Rachid AHMIA	
Conseillère Principale d'Education	Alexandra MONCADE	
Représentant des personnels enseignants ou d'éducation (2)	Lucie MINIAYLO	
Représentant des personnels ATOS, administratifs et santé (1)	Xavier BIANCO	
Représentants élus des parents d'élèves (2)	Karine MATTIOLI, Delphine TERRASSE	De KERGOMMEAU Alexandra, Aurélie LANGLET
Représentants des élèves (2)	Léo GARCIA, Léonie SEMPERE	Thomas GEAY, Charlotte MENARD
Infirmière scolaire	Martine ATTIE	
Total des membres (12)	<b>11</b>	

### 1.3 LE CESCE

M Maret Rappel que la commission d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement est définie aux Articles L421 -8, R421-46 et R421-47 du code de l'éducation. La Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006 et Décret CESCE du 12 avril 2022.

« Art. L. 421-8.-Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, présidé par le chef d'établissement, a pour mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans chaque projet d'établissement approuvé par le conseil d'administration.

« Il apporte un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion et renforce notamment les liens entre l'établissement d'enseignement, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Il concourt aux initiatives en matière de lutte contre l'échec scolaire, d'amélioration des relations avec les familles, de médiation sociale, d'éducation artistique et culturelle, de prévention des conduites à risque et de lutte contre les violences.

« Il contribue à la promotion de la santé physique, mentale et sociale. Cette promotion intègre notamment des projets d'éducation à la sexualité et à l'alimentation et de prévention de conduites addictives.

« Ce comité contribue à l'éducation à la citoyenneté, à la transmission des valeurs et des principes de la République, à la promotion du principe de laïcité et au soutien des initiatives de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs.

« Ce comité a également pour mission de favoriser et de promouvoir les démarches collectives dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Ces démarches font partie intégrante du projet d'établissement. »

FONCTION	NOM et PRENOM	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chef d'établissement	Jean Guy MARET	
Cheffe d'établissement adjointe	Véronique RIBOTEAU	
Adjoint Gestionnaire	Rachid AHMIA	
Infirmière scolaire	Martine ATTIE	
Représentant des personnels enseignants ou d'éducation (4)	Annick PELMONT, Caroline ROUSSEL, Claudia CÔME	
Représentant des personnels ATOS, administratifs et santé (1)	Nathalie FAURE	Nelly CAZANAVE
Représentants élus des parents d'élèves (4)	Alexandra De KERGOMMAUX, Shirley OURTAL, Hélène PERON, Sabrina PRIEUR	Shaïpe RHOR, Thierry CASTANET, Magalie LAURENT, Lucie DOMENECH
Représentants des élèves (4, 1 par niveau)	Clémentine BORDRY, Léo GARCIA, Noa KLOPSTEIN, Juliette VIENNOIS	Chloé JEAN, Thomas GEAY, Noa CAMPS, Nathan DEBUIRE
Représentant de la municipalité		
Total des membres (18)	16	

Mme Riboteau précise qu'il s'est réuni par deux fois sur l'année précédente et que certaines actions ont été mise en place comme le savoir rouler, des actions autour du savoir numérique ...)

Cette année sera encore riche d'action à venir avec la reconduction de certaines actions (Génération numérique, actions sur le Hacèlement...)

### 1.4 Le CVC

Le Conseil de la vie collégienne est défini à l'article R421-45 et s du code de l'éducation.

Le CVC formule des propositions sur :

- a) Sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité, à l'organisation du temps scolaire, à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, ainsi que sur les questions relatives aux équipements, à la restauration.
- b) Sur les modalités d'organisation du travail personnel et de l'accompagnement des élèves
- c) Sur les actions ayant pour but d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire et de promouvoir les pratiques participatives

FONCTION	NOM ET PRENOM	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chef d'établissement	Jean Guy MARET	
Cheffe d'établissement adjointe	Véronique RIBOTEAU	
Conseillère Principale d'Education	Alexandra MONCADE	
Représentant des personnels ATOS, administratifs et santé (1)	Mme Nathalie FAURE	
Représentant des personnels enseignants ou d'éducation	Annick PELMONT, Christine LABARRERE	
Représentant des élèves	Cf liste élèves CVC	
Représentants des parents d'élèves (2)	Mélody ALAMELE, Shaïpe RHOR	

Liste élèves au CVC

6ème	5ème	4ème	3ème
↓ DEBUIRE Nathan 6 <sup>ème</sup> 1	↓ DE KERGOMMEAUX Louise 5 <sup>ème</sup> 1	↓ PAROLIN Chloé 4 <sup>ème</sup> 1	↓ DE KERGOMMEAUX Chloé 3 <sup>ème</sup> 6
↓ VIENNOIS Juliette 6 <sup>ème</sup> 1	↓ COLLOT Sophie 5 <sup>ème</sup> 1	↓ LAGARDE LEDER Zoé 4 <sup>ème</sup> 1	↓ LACOMBE Louann 3 <sup>ème</sup> 1
↓ SOUQUEDAUCH Loïc 6 <sup>ème</sup> 4	↓ GUIRAUD Kellia 5 <sup>ème</sup> 3	↓ TORRADOU EMMA 4 <sup>ème</sup> 5	↓ DANIZAN Célia 3 <sup>ème</sup> 1
↓ ROHR Timothé 6 <sup>ème</sup> 4	↓ PIRARD Ambre 5 <sup>ème</sup> 3	↓ GOMEZ Noah 4 <sup>ème</sup> 5	↓ PIRARD Cassie 3 <sup>ème</sup> 1
	↓ VINCENT Emma 5 <sup>ème</sup> 3	↓ PERON Ethan 4 <sup>ème</sup> 6	
	↓ MORA Amaia 5 <sup>ème</sup> 3		
	↓ LEVOYE Anaïs 5 <sup>ème</sup> 3		
	↓ DARS Lilou 5 <sup>ème</sup> 3		
	↓ HAYDER Héliia 5 <sup>ème</sup> 3		
	↓ MENARD Charlotte 5 <sup>ème</sup> 5		

Madame Moncade en charge de l'animation du CVC explique les actions réalisées et à reconduite telles que :

- ↓ Les roses de la Saint-Valentin (4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>)
- ↓ Le carnaval
- ↓ Les olympiades
- ↓ L'aménagement de la cour
- ↓ Etc.

### 1.5 La commission Fond Social

Monsieur Maret présente la composition de la commission fond social et rappelle qu'elle est définie dans la circulaire n° 2017-122 du 22/08/2017. Ces fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des collégiens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de restauration,

FONCTION	PRENOM ET NOM	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chef d'établissement et/ou CE adjointe	Jean Guy MARET Véronique RIBOTEAU	
CPE	Alexandra MONCADE	
Infirmière	Martine ATTIE	
Secrétaire de Gestion	Corinne BERTHAULT	
Représentant des personnels enseignants ou d'éducation (1)	Caroline ROUSSEL	Florence AMOUROUX
Représentant des parents d'élèves (2)	Cécile HIMESCOETE, Thierry CASTANET	Delphine TERRASSE, ALAMELE Méloody

### 1.6 La commission éducative



<p>Contre : 0 Abstention 0 Pour 25</p>	<p>M Maret demande l'autorisation au conseil d'administration pour lui et son adjointe de pouvoir ester en justice en cas de besoin.</p> <p style="text-align: center;">5 – Modification du règlement intérieur</p> <p>M Maret soumet à l'approbation des membres sur CA la suppression de la limitation des 40 km autour de l'établissement afin que les élèves qui ont des opportunités de trouver des stages qui correspondent au secteur d'activités qui souhaitent connaître puissent le faire.</p> <p>Dans le Règlement intérieur actuel : Dans le CHAPITRE PREMIER / ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE – 1.2 ASSIDUITE - 1.2.3 : « En vertu de l'article R421-2 du code de l'éducation qui fixe les modalités de la Vie Scolaire, notamment dans les domaines pour lesquels les EPLE disposent d'une autonomie, les points suivants sont adoptés concernant les séquences d'observation en entreprise : Elles sont obligatoires en classe de 3<sup>ème</sup> pour les élèves âgés d'au moins 14 ans et 1 jour à la date prévue. Les périodes d'observation se dérouleront dans un rayon de 40 kilomètres autour du collège. »</p> <p>Proposition « En vertu de l'article R421-2 du code de l'éducation qui fixe les modalités de la Vie Scolaire, notamment dans les domaines pour lesquels les EPLE disposent d'une autonomie, les points suivants sont adoptés concernant les séquences d'observation en entreprise : Elles sont obligatoires en classe de 3<sup>ème</sup> pour les élèves âgés d'au moins 14 ans et 1 jour à la date prévue. <del>Les périodes d'observation se dérouleront dans un rayon de 40 kilomètres autour du collège. »</del></p> <p style="text-align: center;">6 – Point sur les travaux effectués et à venir.</p> <p>M AHMIA présente les travaux réalisés : la réfection de la plonge dans le restaurant scolaire, les éviers dans la cour et la remise aux normes des toilettes dans le réfectoire.</p>
<p>Contre : 0 Abstention 0 Pour 25</p>	<p><b>III – VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b></p> <p style="text-align: center;">1 - Voyage et sorties scolaires</p> <p style="text-align: center;">1.1 Voyage à Berlin</p> <p>M Ahmia présente le projet de voyage à Berlin</p> <p style="text-align: center;">1.2 Les sorties scolaire</p>

Lieu	Professeurs référents	Classe(s)	Date(s)	Coût du Transport BUS	Participation du Collège	Don du FSE	Pass culture (Billetterie ou intervenants)
Collège au Cinéma (Cinétoïle de FONSORBES)	Mme LALEG et Mme GIRO	6°2 et 6°3	19/10/2023 25/01/2024 21/03/2024	90,00 € 90,00 € 90,00 €	270,00 € (Dotation Fonctionnement)		Billetterie prise en charge par le CD31
Collège au Cinéma (Cinétoïle de FONSORBES)	Mme GIRO et Mme PELMONT	5°1 et 5°2	17/10/2023 23/01/2024 19/03/2024	90,00 € 90,00 € 90,00 €	270,00 € (Dotation Fonctionnement)		Billetterie prise en charge par le CD31
Sortie au Musée Saint-Raymond TOULOUSE	Mme MUSTIERE et Mme VOLPATO	6°2 et 6°6	23 mai 2024				296,00 €
Sortie Préhistoire à AURIGNAC	Mme PONTY et Mme VOLPATO	6°5 et 6°6	1 journée en mars 2024 ?????				336,00 €
« Dansons Pavillon blanc » 2 A/R COLOMIERS et 1 A/R COLOMIERS ou TOULOUSE	Mme ROUSSEL	6°5	Mars 2024				
Théâtre « L'Avare » à ALTIGONE SAINT-ORENS	Mme COME et Mme RAMPON	5°1 et 5°6	11 janvier 2024	198,00 €	198,00 €		456,00 €
Sortie à MONTMAURIN	Mme PONTY et M. CLOISEAU	5° latinistes (42 élèves)	17 mai 2024	380,00 €	380,00 €		390,00 €
Sortie à SAINT-BERTRAND DE COMMINGES	Mme PONTY	4° latinistes (39 élèves)	?????Juin 2024	??????	??????		510,00 €
A.S.T. Instant science (au Collège) Sortie au Pic du Midi	Mme AMOUROUX, Mme MINIAYLO, M.LEGAY, M. JOSE, M. CLOISEAU	32 élèves de 4°	02 avril 2024 18 juin 2024	1 144,64 €	212,40 € (BOP141) 292,24 € (Dot.Fonctionn.)	640,00 €	690,00 € 547,00 €

Lieu	Professeurs référents	Classe(s)	Date(s)	Coût du Transport BUS	Participation du Collège	Don du FSE	Pass culture (Billetterie ou intervenants)
Musée de la Résistance et de la Déportation TOULOUSE	Mme JEAN-DIT-CADET Mme PELMONT	30 élèves de 3°	26 février 2024				
TRACES –LCA Université de TOULOUSE Jean Jaurès , Campus Mirail TOULOUSE	Mme PONTY	58 élèves latinistes de 3°	1 journée au 2 <sup>ème</sup> trimestre ?????				510,00 € ou 710,00 €
Musée des Abattoirs & Le Château d'eau TOULOUSE	Mme FARENC	3°1 et 3°6	1 <sup>er</sup> ou 7 ou 14 décembre 2023 ????????				????? montant en fonction du nombre de participants définitifs
Sortie Club éco-citoyens AUCH	M. CLOISEAU Mme PELMONT	5°, 4°, 3° Nombre d'élèves ?? ??	?????				
Sortie Club Archéo Muséum d'histoire Naturelle TOULOUSE	Mme PONTY	6°, 5°, 4°, 3° Nombre d'élèves ?? ??	1 journée ??????				
Sortie à la Coulée verte de SAINT-LYS	Les professeurs d'E.P.S.	6 classes de 5°	Juin 2024 ??????				

## 2. Engagement financier

M Maret informe les membres du CA de sa décision :

Le chef d'établissement délègue sa signature pour les domaines suivants :  
Délégation de signature pour tous les actes relevant de l'ordonnateur en l'absence du Chef d'établissement / Engagement, certification du service fait, liquidations, mandatements, titres de recettes.

Délégation de signature permanente pour les engagements d'un montant inférieur à 800,00€ HT et pour la certification des services faits

A

Madame RIBOTEAU Véronique, Cheffe d'établissement adjointe et Monsieur AHMIA Rachid adjoint gestionnaire.

## 3 – Répartition de l'enveloppe BOP 141

M Ahmia présente cette répartition :

Crédits du BOP141 de l'exercice 2023 à réaffecter : 150,00 €

13EAC7 Projet Concours de la BD scolaire (Deux classes de 6° et deux classes de 5°) année scolaire 2023/2024 : 150,00 € → crédits à réaffecter suite à l'invalidation du projet.

Notification de crédits pédagogiques BOP 141 alloués pour l'année scolaire 2023/2024 : 2 196,00 €

- Notification BOP 141 du 30/06/2023 : 2 196,00 €

Soit une enveloppe totale de crédits du BOP 141 de **2 346,00 € à répartir.**

Ouvertures de crédits au Budget 2023 initial	Modifications	Dotation BOP 141 pour l'année scolaire 2023/2024	Ouvertures de crédits au Budget 2023 final après approbation de la présente répartition
AP AST3 13EAC1 (Ateliers scientifiques et techniques année scolaire 2023/2024) Non ouvert au Budget initial 2023	+ 212,40 €	212,40 €	AP AST3 13EAC1 : 212,40 €
AP PROJJU 13EAC9 (EPI « Le livre de la jungle ») Non ouvert au Budget initial 2023	+ 200,00 €	200,00 €	AP PROJJU 13EAC9 : 200,00€
AP PROJU2 13EAC10 (EPI « U2 ») Non ouvert au Budget initial 2023	+ 200,00 €	200,00 €	AP PROJU2 13EAC10 : 200,00 €
AP PROJAR 13EAC11 (Projet avec l'association AROEVEN 31 : Intervention sur le harcèlement) Non ouvert au Budget initial 2023	+ 1 533,60 €	1 533,60 €	AP PROJAR 13EAC11 : 1 533,60 €
<b>Total des crédits BOP 141 Exercice 2023 : (pour l'année scolaire 2023/2024)</b>		<b>2 196,00 €</b>	

4 – DBM pour information

M Ahmia présente la DBM pour info n°5

03.04 n°5					Exécution au 21/07/2023		N°F : voyage LA COROGNE		Opération n°9		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Couverture de crédits			Prévisions de recettes				
						Rappels	Modifications	Total	Rappels	Modifications	Total		
1	AP	VOYCOR	00CORPAIL	1987	Activité pédagogique Voyage à LA COROGNE Postpoursuite (année voyage LA COROGNE) Convention participative				0,00	9 428,00	9 428,00		
2	AP	VOYCOR	00CORPSE	1988	Activité pédagogique Voyage à LA COROGNE Coe du FSE Voyage à LA COROGNE Autres dans et legs				0,00	800,00	800,00		
3	AP	VOYCOR	00COROGNE		Activité pédagogique Voyage à LA COROGNE Voyage à la Corogne	0,00	10 270,00	10 270,00					

5 – DBM pour vote  
Deux DBM pour vote sont présentées par M Ahmia

### 5.1 DBM N° 6 Répartition des crédit BOP 141

Date de saisie : 11/10/2023					N°F Répartition crédits BOP 141		Opération n°9		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Couverture de crédits			Prévisions de recettes			
						Rappels	Modifications	Total	Rappels	Modifications	Total	
1	AP	CONCOR	19BAC7	1911	Activité pédagogique Projet Concours 90 année scolarité 2023/2024 Projet Concours 90 année scolarité 2023/2024 Subventions ministérielles				100,00	-100,00	0,00	
2	AP	DANDEZ	19BAC8	1911	Activité pédagogique Projet DANDEZ année scolaire 2023/2024 Projet DANDEZ année scolaire 2023/2024 Subventions ministérielles				0,00	200,00	200,00	
3	AP	ASTO	19BAC1	1911	Activité pédagogique Ateliers scientifiques et tech 2023/2024 Observatoire et mesure TUVIERS Subventions ministérielles				0,00	212,40	212,40	
4	AP	PROJUL	19BAC9	1911	Activité pédagogique Projet EPFL le site de la Jauge 2023/2024 Projet EPFL le site de la Jauge 2023/2024 Subventions ministérielles				0,00	200,00	200,00	
5	AP	PROJUL	19BAC10	1911	Activité pédagogique Projet EPFL "L2" année scolaire 2023/2024 Projet EPFL "L2" année scolaire 2023/2024 Subventions ministérielles				0,00	200,00	200,00	
6	AP	PROJUL	19BAC11	1911	Activité pédagogique Projet 2020 AP/CE/EN/2011 Horaire/encadrement 2023/24 Projet 2020 AP/CE/EN/2011 Horaire/encadrement 2023/24 Subventions ministérielles				0,00	1 800,00	1 800,00	
7	AP	CONCOR	19BAC7		Activité pédagogique Projet Concours 90 année scolarité 2023/2024 Projet Concours 90 année scolarité 2023/2024	100,00	-100,00	0,00				
8	AP	DANDEZ	19BAC8		Activité pédagogique Projet DANDEZ année scolaire 2023/2024 Projet DANDEZ année scolaire 2023/2024	0,00	200,00	200,00				
9	AP	ASTO	19BAC1		Activité pédagogique Ateliers scientifiques et tech 2023/2024 Observatoire et mesure TUVIERS	0,00	212,40	212,40				

Date de saisie : 11/10/2023					N°F Répartition crédits BOP 141		Opération n°9		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Couverture de crédits			Prévisions de recettes			
						Rappels	Modifications	Total	Rappels	Modifications	Total	
01	AP	PROJUL	19BAC9		Activité pédagogique Projet EPFL le site de la Jauge 2023/2024 Projet EPFL le site de la Jauge 2023/2024	0,00	200,00	200,00				
02	AP	PROJUL	19BAC10		Activité pédagogique Projet EPFL "L2" année scolaire 2023/2024 Projet EPFL "L2" année scolaire 2023/2024	0,00	200,00	200,00				
03	AP	PROJUL	19BAC11		Activité pédagogique Projet 2020 AP/CE/EN/2011 Horaire/encadrement 2023/24 Projet 2020 AP/CE/EN/2011 Horaire/encadrement 2023/24	0,00	1 800,00	1 800,00				

Contre : 0  
Abstention 0  
Pour 25

19h00  
Départ de  
Mmes  
Kergommeau,  
Alamele  
et M  
Castanet

### 5.2 Acquisition d'une parmentière pour la cuisine (éplucheuse pour légumes)

M. Maret sollicite le conseil d'administration pour l'acquisition d'une parmentière pour l'établissement  
La durée de l'amortissement est fixée à 10 ans

M. Ahmia explique que cet achat est pris en charge en grande partie par le conseil départemental.

PLAN DE FINANCEMENT		
TOTAL DEVIS TTC	FINANCEMENT ETABLISSEMENT	FCSH
4 813,20 €	1 203,30 €	3 609,90 €

### 5.3 DBM pour vote N°7

M. Ahmia présente un prélèvement sur fonds de roulement.

Contre : 0  
Abstention 0  
Pour 22



<p>Contre : 0 Abstention 0 Pour 22</p>	<p>du harcèlement scolaire » (niveau 5<sup>ème</sup>)</p> <p>Convention collège au cinéma</p> <p>Convention d'intervention de professionnels de santé dans un établissement de santé dans un établissement scolaire : ergothérapeute.</p> <p>Convention Génération numérique</p> <p>Convention de partenariat avec la mairie de Fontenielles (CCAS) : mise à disposition d'une psychologue clinicienne</p> <p>Convention UGAP Gaz 2025</p>
	<p><b>IV QUESTION DIVERSES</b></p> <p>M Maret précise que les questions doivent arriver 48h avant le conseil d'administration et sous forme de questions écrites déposées au secrétariat ou adressées par courriel.</p> <p>Il précise qu'il répondra à toutes les questions à ce CA mais certaines n'en relèvent pas. Il existe des instances sur l'établissement ou des questions liées au fonctionnement établissement peuvent être abordées.</p> <p><u>1 - Depuis quelques années, les enseignants demandent des tables pour aménager l'espace extérieur. Serait-il possible de prévoir l'installation d'une table en bois sur la zone d'herbe proche de la cantine ?</u> <u>Ainsi qu'une table sur le balcon qui se trouve à côté de la salle des professeurs ?</u></p> <p>Cette question relève du Conseil Départemental, je l'ai transmise à M Deuilhet notre élu. Cependant M le l'adjoint gestionnaire n'a jamais été interpellé en la matière.</p> <p>Concernant la table sur le « balcon » qui se trouve à côté de la salle des professeurs, c'est une voie de circulation qui ne doit en aucun cas être obstruée.</p> <p>Par voie conséquence lorsque vous installez une table et des chaises, en cas d'évacuation, se sera sous la responsabilité des contrevenants.</p> <p>Par contre au 2<sup>nd</sup> étage il y a une terrasse qui peut être aménagée.</p> <p><u>2 – Faut-il renseigner le « registre hygiène et sécurité » pour évoquer les températures dans les salles exposées plein sud ainsi que le manque d'aération ?</u> <u>L'état général des élèves (et des collègues) se dégrade en fin de journée (maux de tête, fatigue excessive).</u></p> <p>Non ce n'est pas ce registre par contre vous devez renseigner le registre santé et sécurité au travail qui se trouve à l'accueil.</p> <p><u>3 – Serait-il possible d'acheter des ventilateurs mobiles ?</u></p> <p>Tout est possible cependant c'est le coût que cela représente . Le département le</p>

financerait-il ? Ou devons nous supporter la dépense sur le budget établissement auquel cas nous diminuerons la part pédagogique si c'est un choix de l'établissement. Il nous faudra interroger la commission de sécurité pour savoir si nous pouvons installer des ventilateurs mobiles.

4 - Faudrait-il faire une demande auprès du Conseil Départemental pour enquête ou pour visite de l'établissement par des techniciens ?

Le département vient régulièrement sur l'établissement. La direction du patrimoine vient sur l'établissement le 7 novembre, je leur ferai remonter la demande.

5 - Quelles sont les démarches à suivre pour travailler dans des conditions optimales ? On peut imaginer que les vagues de chaleur vont s'intensifier dans les années à venir ...

Nous avons un protocole grosses chaleur qui est délivré chaque année par le ministère de l'EN, nous devons suivre les directives de ce dernier.

6 - Le DNB sera début juillet : quelle solution sera préconisée en cas de forte chaleurs ?

Je n'ai pas de don médiumnique, en encore moins je m'appelle pas Mme Soleil, nous verrons le moment venu.

7 - Pourquoi les portes des salles sont-elles fermées le matin ?

Les portes sont fermées conformément aux consignes données, c'est à l'enseignant de l'ouvrir et de la fermer lorsqu'il quitte la salle.

8 - Combien d'élève sont suivis par les AESH et par chaque AESH ?  
Quel volume horaire cela représente-t-il par enfant en situation de handicap ?  
Combien d'élèves au maximum une AESH peut-elle suivre ?  
Quand seront remplacées par les AESH malades/démissionnaires ?

Comme nous avons pu le constater lors des 1ères slides, nous accueillons sur le collège 660 élèves .

37 élèves bénéficient d'un PAI (Plan d'Accueil individuel) soit 5,6% de notre population, 39 élèves bénéficient ou vont bénéficier d'un PAP (Plan Accompagnement Personnalisé) soit 5,90% et 56 élèves bénéficient d'un PPS (Plan personnel de scolarisation) soit 5,80% de nos élèves.

En tout, nous avons 132 élèves du collège (20%) qui bénéficient d'un projet spécifique.

Sur les 56 élèves ayant un PPS seuls 45 élèves bénéficient d'une notification d'accompagnement :

4 ont une notification d'accompagnement individuelle, 1 a une notification d'accompagnement collectif et 40 en accompagnement mutualisé.

Nous bénéficions de 14 postes d'AESH sur notre dotation établissement. 12 sont présentes, 1 est en arrêt maladie et ne sera pas remplacée quant à la dernière, elle a fait valoir ses droits à la retraite, son dossier est arrivé la semaine dernière au Rectorat qui avait immédiatement affectée une personne qui a refuser le poste. Il n'y a plus personne à ce jour dans le vivier. Une campagne de recrutement sera faite le 7/8 novembre et nous devrions avoir quelqu'un début décembre.

En tant que chef d'établissement j'ai repris la main sur les emploi du temps, les AESH avait l'habitude de faire elle-même ses derniers. Actuellement tous les besoins sont pourvus que se soit en individuel, collectif ou mutualisé. Les élèves en mutualisé ont un minimum de 6h de prise en charge.

Le choix de l'équipe est de fractionner les prise en charge des élèves difficile donc une AESH peut avoir entre 4 à 7 élèves.

13 Les crédits disciplinaires restants ou non utilisés sont-ils reportés sur l'exercice de l'année suivante ?

Les crédits d'Etat, les reliquats sont reportés, pour les crédits disciplinaires les reliquats font l'objet d'un report globalisé dont la répartition est revotée.

14 – L'achat d'une perforatrice pour usage professionnel est-il envisageable ? (minimum 40 feuilles)

Nous apprenons la demande par le biais de la question diverse, pour moi c'est une première, et nous la prendrons en compte

15 – A quelle date pourrait-on envisager le changement de rideau en salle 105 ?

A quelle date ? Lorsque notre agent de maintenant arrivera à cette demande sur la liste des choses à faire.

Je rappelle que nous bénéficions d'un seul agent de maintenance pour tout le collège. Il fait des réparations, l'entretien des locaux et des espaces verts il est également le référent prévention du collège.

Patience est mère de toutes les vertus.

16 – En conseil d'enseignement de lettres, les collègues ont demandé une étagère par salle de lettres pour pouvoir exposer des livres, pour donner envie de découvrir des ouvrages. Serait-il possible de prévoir un budget pour réaliser cette demande ?

Sur le budget de cette année non. Cependant nous ferons en parallèle la demande auprès du conseil départemental ou nous verrons sur le prochain budget.

17 – Plusieurs familles nous ont fait part que leurs enfants jouent ou on été victimes ou on vu des élèves jouer au jeu de la virgule dans la cour de récréation ou dans les couloirs. Qu'est-ce que le collège peut faire ?

Il y a certes des actes de violences au sein du collègue, comme dans tout collège, cependant, nous régulons, dès que nous en sommes informés.

Il serait bon de rappeler aux familles qui vous informe de ces faits que la première des choses à faire et d'en avvertir soit la CPE qui œuvre avec son équipe au bien-être et la sécurité des élèves au quotidien dans la cour et les couloirs de circulation ou les chefs d'établissements.

Attention à ne pas amplifier les faits et en faire une rumeur. Sans les minimiser, nous ne sommes pas au far west.

l'odj étant atteint le CA est levé à : 19h50

Le secrétaire de séance

